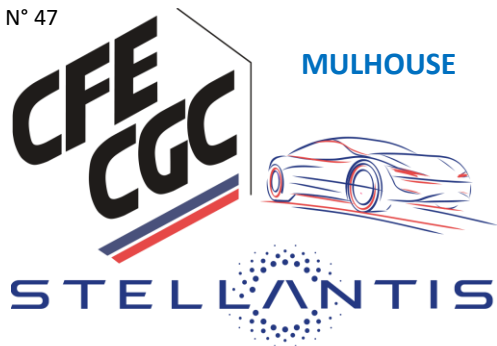


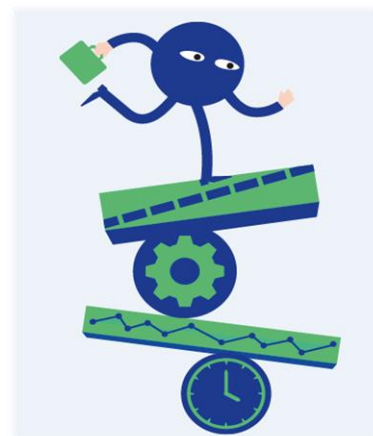


Objectif Annuel de Performance (OAP) Des Objectifs à votre portée

Le manager a jusqu'au 31 mars pour fixer vos objectifs individuels 2023.

CONSEILS POUR BIEN PREPARER VOTRE ENTRETIEN :

-  Vérifiez que votre entretien soit bien planifié. Une durée d'au moins une heure est nécessaire, dans un local fermé afin d'échanger sereinement ;
-  Votre manager vous assignera vos objectifs, mais rien ne vous empêche d'être force de proposition ;
-  Les seuils doivent être clairement définis : la performance minimale et l'atteinte complète de l'objectif. Dans certaines directions, un seuil de SUR-PERFORMANCE existe et doit être identifié ;
-  Chaque seuil doit préciser le nombre de « points ou % » qui lui sont associés et les modalités de calcul intermédiaire entre les seuils ;
-  Si vous exprimez des besoins en formation, votre plan de développement personnel est toujours accessible et vous pourrez vous y exprimer.



CONSEILS LORS DE L'ENTRETIEN :

- En cas de changement de poste ou de mission, vos objectifs devront être adaptés,
- Si le hiérarchique est étranger, l'entretien doit être réalisé en langue française,
- Echanger sur l'intégralité de votre fonction en incluant la charge de travail estimée,
- En cas de désaccord, le signifier à votre hiérarchique en proposant une alternative. Un recours est possible auprès de votre HRBP.

Selon les affirmations de la Direction, les objectifs individuels doivent être **SMART** !

Spécifique : propre à chacun, dans sa situation de travail, intégrant les moyens dont il dispose.

Mesurable : à chaque OAP doit être attaché un ou des indicateurs de résultats. La description de la réalisation minimale doit être détaillée et précise pour chaque OAP.

Ambitieux : le niveau d'ambition des OAP doit être en ligne avec celui du Contrat d'Objectifs de la Direction.

Réaliste : prenant en compte la charge de travail globale du collaborateur et les moyens mis à sa disposition, les objectifs doivent être atteignables pour contribuer effectivement à l'animation de la performance.

Temporel : le planning de réalisation attendu doit être décrit car la rapidité d'obtention de certains résultats impacte les performances économiques du Groupe.

Bon à savoir : N'hésiter à vous faire conseiller par un de nos élus. Nous avons l'expérience !

Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS !



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

